

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **27 mai 2024 à 17:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales, Véronic Villeneuve, chef de division – planification et réglementation du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

**RÉSOLUTION...
2024-05-272**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-05-273**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE 2024-2028 AVEC
LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE**

ATTENDU QUE Le centre d'excellence sur glace (ci-après « LCEG ») est propriétaire de l'immeuble situé au 3600, boulevard de la Grande-Allée dans la Ville de Boisbriand, lequel comprend notamment quatre patinoires, une école de hockey et un centre d'entraînement physique multifonctionnel;

ATTENDU QUE l'immeuble de LCEG sert à des fins récréatives, communautaires et culturelles en plus d'être le lieu principal des activités du club de hockey Armada de la Ligue de hockey junior majeur du Québec;

ATTENDU QUE la construction de l'immeuble appartenant à LCEG a été appuyée par le gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

ATTENDU QUE la construction de l'immeuble, la mise en place des équipements ainsi que leur opération ont aussi été rendues possibles grâce à l'appui de la Ville de Blainville par son expertise, ses ressources et des engagements financiers souscrits auprès de l'institution financière de LCEG (Caisse Desjardins) dont des cautionnements;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de favoriser le maintien de l'immeuble et des équipements appartenant à LCEG ainsi que les activités qui s'y tiennent au bénéfice des citoyens de la Ville de Blainville et de la population en général;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance et le rôle de LCEG en regard notamment de la communauté sportive et pour l'enseignement et le développement de l'excellence sportive dans la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU les compétences et pouvoirs conférés à la Ville en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le *Protocole d'entente 2024-2028* avec **LE CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.748.00.972 et 02.750.00.511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-05-274**

CSSMI – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

ATTENDU la correspondance du 22 avril 2024 du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) concernant la planification des besoins d'espace;

ATTENDU QUE le CSSMI désire construire une nouvelle école primaire (28 groupes) afin de répondre aux besoins des secteurs 36 et 45;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville n'est pas en mesure de contester les chiffres qui proviennent du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que les besoins établis par le CSSMI;

ATTENDU QUE la planification inclut l'ouverture de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans et que cette volonté ministérielle influe sur les besoins pour de nouvelles écoles primaires;

ATTENDU la carte illustrant le secteur de l'emplacement ciblé;

ATTENDU la liste des caractéristiques obligatoires et fortement recommandées pour la cession de terrain transmise par le CSSMI;

ATTENDU la superficie de terrain et la configuration exigées;

ATTENDU QUE la Ville ne dispose pas de terrain rencontrant ces exigences;

ATTENDU QUE dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire, la Ville doit l'approuver ou la refuser conformément à ce que prescrit l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu :

DE REFUSER la planification des besoins d'espaces datée du 22 avril 2024, présentée par le CSSMI, en raison de l'absence de terrain répondant aux caractéristiques et superficies exigées par le CSSMI;

DE PROPOSER des modifications à tout projet futur du CSSMI de façon à :

- augmenter la capacité d'accueil des écoles existantes sur le territoire;
- augmenter la capacité d'accueil de toute nouvelle école primaire à 32 groupes ou plus;
- augmenter le nombre d'étages des projets d'écoles primaires afin de limiter l'empreinte au sol des bâtiments et diminuer ainsi les superficies de terrain requises;
- établir les besoins d'espaces en distinguant les besoins induits par la volonté ministérielle d'ouvrir de nouveaux groupes pour des maternelles 4 ans;
- réviser les caractéristiques et les superficies requises de terrain.

QUE la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation, aux députés de la circonscription foncière de Blainville et au président du caucus du gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2024-05-275

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1416-17

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1416-17 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville** dont l'objet est d'y intégrer un Plan particulier d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Curé-Labelle.

AVIS DE MOTION...
2024-05-276

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1417-31

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-31 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est d'ajouter des définitions à l'index terminologique de l'annexe A et une condition d'émission d'un permis de construction.

AVIS DE MOTION...
2024-05-277

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-187

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-187 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme modifié, suite à l'adoption d'un Plan particulier d'urbanisme pour le secteur du boulevard du Curé-Labelle.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2024-05-278

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-188

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-188 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de modifier les limites des zones C-364, H-120, H-124, H-130, H-133, H-143, H-144, H-147, H-203, H-310, H-317, H-319, H-324, H-325, H-327, H-334, H-339 et H-345, de créer la zone H-148 et d'assujettir certains projets à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2024-05-279

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1423-43

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1423-43 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** dont l'objet est d'assujettir les zones situées à l'intérieur du Plan particulier d'urbanisme du boulevard du Curé-Labelle à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats pour un projet dont les plans, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis au processus d'approbation.

RÉSOLUTION...
2024-05-280

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1416-17

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1416-17 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 juin 2024 à 18 h 30** à la Bibliothèque Paul-Mercier, salle François-Cantin, située au 1003, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-05-281

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-31

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1417-31 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 juin 2024 à 18 h 30** à la Bibliothèque Paul-Mercier, salle François-Cantin, située au 1003, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-05-282

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-187

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1418-187 modifiant le Règlement 1418 de zonage.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 juin 2024 à 18 h 30** à la Bibliothèque Paul-Mercier, salle François-Cantin, située au 1003, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-05-283

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-188 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 22 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-188 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 juin 2024 à 18 h 30** à la Bibliothèque Paul-Mercier, salle François-Cantin, située au 1003, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-05-284

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1423-43

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Projet de Règlement 1423-43 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **18 juin 2024 à 18 h 30** à la Bibliothèque Paul-Mercier, salle François-Cantin, située au 1003, rue de la Mairie à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2024-05-285

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu que la séance soit levée à 17 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER